



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autowave MM 334WB White Pearl Fine

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Autowave MM 334WB White Pearl Fine
S11180

: Nom du produit
: SDS code

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Usage industriel
Utilisations non recommandées
Utilisation par les consommateurs

: Utilisation du produit

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Akzo Nobel Car Refinishes bv
Rijksstraatweg 31
2171 AJ Sassenheim
The Netherlands
+ 31 (0)71 308 6944
www.sikkensvr.com

: Producteur

PSRA_SSH@akzonobel.com

: Adresse email de la
personne responsable
pour cette FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Fournisseur

+ 31 (0)71 308 6944

: Numéro de téléphone
: Heures ouvrables

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mélange

: Définition du produit

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

AkzoNobel

1.04 : Version
1/13

Date d'édition/Date de révision
Date de la précédente édition

: 9/4/2023
: 8/16/2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pas de mention d'avertissement.

: **Mention d'avertissement**

Aucun effet important ou danger critique connu.

: **Mentions de danger****Conseils de prudence**

Non applicable.

: **Prévention**

Non applicable.

: **Intervention**

Non applicable.

: **Stockage**

Non applicable.

: **Élimination**

Contient phosphate de triisobutyle et reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

: **Éléments d'étiquetage supplémentaires**

Non applicable.

: **Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux****Exigences d'emballages spéciaux**

Non applicable.

: **Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants**

Non applicable.

: **Avertissement tactile de danger****2.3 Autres dangers**

Aucun connu.

: **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification****RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Mélange

: **3.2 Mélanges**

Type	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	%	Identifiants	Nom du produit/composant
[1] [2]	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	<10	REACH #: 01-2119475108-36 CE: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Index: 603-014-00-0	2-butoxyéthanol

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. : **Généralités**
- Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin. : **Contact avec les yeux**
- Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. : **Inhalation**
- Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. : **Contact avec la peau**
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir. : **Ingestion**
- Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. : **Protection des sauveteurs**

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient phosphate de triisobutyle, reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. : **Note au médecin traitant**
- Pas de traitement particulier. : **Traitements spécifiques**

Voir Information toxicologique (section 11)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

: **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau.

: **Moyens d'extinction inappropriés**

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

: **Dangers dus à la substance ou au mélange**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

: **Produits de combustion dangereux**

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

: **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

: **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

: **6.4 Référence à d'autres rubriques**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

: **Mesures de protection**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

: **Recommandations**

Non disponible.

: **Solutions spécifiques au secteur industriel**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites d'exposition	Nom du produit/composant
UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 6/2019). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values TWA: 20 ppm 8 heures. TWA: 98 mg/m ³ 8 heures. STEL: 50 ppm 15 minutes. STEL: 246 mg/m ³ 15 minutes.	2-butoxyéthanol

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

: **Procédures de surveillance recommandées**

8.2 Contrôles de l'exposition

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

: **Contrôles techniques appropriés**

Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

: **Protection des yeux/du visage**

Protection de la peau

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

: **Gants**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

: **Protection respiratoire**

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

: **État physique**

Non disponible.

: **Couleur**

Non disponible.

: **Odeur**

Non disponible.

: **Seuil olfactif**

Non disponible.

: **pH**

Non disponible.

: **Point de fusion/point de congélation**

100°C

: **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Vase clos: 999°C [Le produit n'alimente pas la combustion.]

: **Point d'éclair**

Non disponible.

: **Taux d'évaporation**

Non disponible.

: **Inflammabilité (solide, gaz)**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Non applicable.

: **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Non disponible.

: **Pression de vapeur**

Plus haute valeur connue: 4.1 (Air = 1) (2-butoxyéthanol).

: **Densité de vapeur**

1.058

: **Densité relative**

Non disponible.

: **Coefficient de partage: n-octanol/eau**

Non disponible.

: **Température d'auto-inflammabilité**

Non disponible.

: **Température de décomposition**Cinématique (température ambiante): 5.67 cm²/s: **Viscosité****9.2 Autres informations**

Non disponible.

: **Solubilité(s)****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

: **10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

: **10.2 Stabilité chimique**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

: **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

: **10.4 Conditions à éviter**

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

: **10.5 Matières incompatibles**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

: **10.6 Produits de décomposition dangereux****RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contient phosphate de triisobutyle, reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Toxicité aiguë

Exposition	Dosage	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant
7 heures	700 ppm	Souris	CL50 Inhalation Gaz.	2-butoxyéthanol
4 heures	450 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.	
7 heures	3380 mg/m ³	Souris	CL50 Inhalation Vapeurs	
7 heures	2900 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	
-	230 uL/kg	cobaye	DL50 Voie cutanée	
-	220 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée	
-	536 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal	
-	220 mg/kg	Lapin	DL50 Intra-péritonéal	
-	220 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal	
-	1130 mg/kg	Souris	DL50 Intra-veineux	
-	252 mg/kg	Lapin	DL50 Intra-veineux	
-	307 mg/kg	Rat	DL50 Intra-veineux	
-	1200 mg/kg	cobaye	DL50 Voie orale	
-	1230 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale	
-	1167 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale	
-	300 mg/kg	Lapin	DL50 Voie orale	
-	320 mg/kg	Lapin	DL50 Voie orale	
-	917 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale	
-	250 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale	
-	1050 mg/kg	Souris	DL50 Acheminement de l'exposition non reportée	
-	917 mg/kg	Rat	DL50 Acheminement de l'exposition non reportée	
-	>5 g/kg	Rat	DL50 Voie orale	phosphate de triisobutyle

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****Estimations de la toxicité aiguë**

Valeur ETA	Voie
6763.5 mg/kg	Voie orale
148.8 mg/l	Inhalation (vapeurs)

Irritation/Corrosion

Observation	Exposition	Potentiel	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant
-	24 heures	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	2-butoxyéthanol
-	100 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	500 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****Sensibilisation**

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****Mutagénicité**

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****Cancérogénicité**

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****Tératogénicité**

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Non disponible.

: **Autres informations****RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.

Exposition	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
48 heures	2-butoxyéthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	2-butoxyéthanol
48 heures	Crustacés - Crangon crangon	Aiguë CL50 800000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 1490000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus
96 heures	Poisson - Menidia beryllina	Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****12.2 Persistance et dégradabilité**

Non disponible.

: **Conclusion/Résumé****12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel	FBC	LogP _{ow}	Nom du produit/ composant
faible	-	0.81	2-butoxyéthanol

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

: **Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})**

Non disponible.

: **Mobilité****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non applicable.

: **PBT**

Non applicable.

: **vPvB**

Aucun effet important ou danger critique connu.

: **12.6 Autres effets néfastes**

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

: **Méthodes d'élimination des déchets**

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

: **Déchets Dangereux**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

: **Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code.

Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Désignation du déchet	Code de déchets
déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	EWC 08 01 12

Emballage

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

: **Méthodes d'élimination des déchets**

À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides.

: **Considérations relatives à l'élimination**

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés.

Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: **Précautions particulières****Rubrique 14. Informations relatives au transport**

IATA	IMDG	ADR/RID	
Not regulated.	Not regulated.	Non réglementé.	14.1 Numéro ONU
-	-	-	14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
-	-	-	14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Rubrique 14. Informations relatives au transport

-	-	-	14.4 Groupe d'emballage
No.	Marine Pollutant(s): Not available.	Non.	14.5 Dangers pour l'environnement

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non disponible.

: **Transport en vrac conformément aux instruments IMO**

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Non applicable.

: **Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

: **Usage industriel**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

: **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

RUBRIQUE 16: Autres informations

9

: **Code FIPEC**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

: **Abréviations et acronymes****Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Justification	Classification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées

Nocif en cas d'ingestion.	H302
Provoque une irritation cutanée.	H315
Provoque une sévère irritation des yeux.	H319
Nocif par inhalation.	H332

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Acute Tox. 4, H302
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4	Acute Tox. 4, H332
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2	Eye Irrit. 2, H319
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Skin Irrit. 2, H315

29 Février 2024

: **Date d'impression**

4 Septembre 2023

: **Date d'édition/ Date de révision**

16 Août 2023

: **Date de la précédente édition**

1.04

: **Version****Avis au lecteur**

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

RUBRIQUE 16: Autres informations

IA_493